

Établissement : 0352760 K
Collège Germaine Tillions
Bibarde
35520 LA MEZIERE

N° de séance : 1

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2016

Heure de début : 18 h 30 Heure de fin : 20 h 15

Présidence : Mme Verdalle

Rédacteur du présent compte rendu : M. Heugebaert

Membres présents :

M. Baldié, M. Binard, M. Briand, M. Courtois, Mme Colinet, M. Desaize, M. Fouilhé, Mme Gelas, M. Heugebaert, Mme Josse, M. Lamarre, Melle Lemonnier C, Mme Lemonnier V, Mme Letournel, M. Llavori, Mme Mestries, Mme Mira, Mme Pertel, M. Plumer, Mme Raymond, Mme Verdalle.

Membres excusés :

M. Coulombel, M. David, Melle Even, Mme Garnier, Mme Gouëzin, Mme Hoyet, M. Jaslet, M. Morisset, Melle Randa.

Nombre de membres présents : 21

Quorum : 16.

Ordre du jour :

Affaires financières :

- Ventilation des fonds sociaux
- Redéfinition des critères d'attribution de l'aide aux familles
- Mise en rebut de manuels scolaires obsolètes
- Convention de prêt du self à l'APE
- Tarifs de la restauration
- Taux de participation aux charges communes
- Tarifs divers

Affaires pédagogiques :

- Echange France Allemagne 2016 -2017
- Convention dispositif relais
- Recrutement CUI

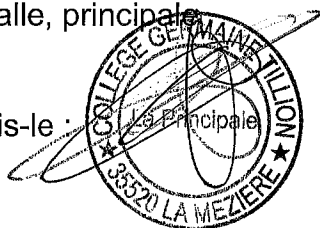
Divers

- Transports scolaires en fin d'année
- Choix d'évaluation
- Réunion d'information aux familles
- Organisation pédagogique et temps scolaire

La présidente
K. Verdalle, principale

Le secrétaire
J-M Heugebaert

Transmis-le :



Compte-rendu CA du 26 Septembre 2016

Le quorum est atteint, 21 personnes sont présentes.

Mme Verdalle, présidente démarre la séance en proposant de modifier l'ordre du jour :

- Convention de prêt du self : changement de la date pour l'APE et ajout de 2 demandes supplémentaires.
- questions diverses provenant de l'APE

Le secrétaire de la séance est Jean Marie Heugebaert (Parents d'élèves)

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Le PV du précédent CA est adopté à l'unanimité.

Affaires financières

Bienvenue à Mme Raymond qui remplace Mr Lenouvel. Elle nous présente les différents points concernant les aspects financiers.

1. Ventilation des fonds sociaux.

Il est proposé de répartir de façon égale le montant des fonds sociaux qui s'élève à 1 638 euros. Soit donc 819 euros pour le fonds social collégien (séjours,...) et 819 euros pour le fonds social cantine. La raison est que ces deux fonds sont sollicités de façon équivalente.

Le CA adopte à l'unanimité la répartition proposée pour la ventilation des fonds sociaux.

2. Critères d'attribution des fonds sociaux.

Il est à noter que l'assistante sociale sera un peu plus présente au collège le mercredi et le vendredi. L'idée est de ne pas s'arrêter sur les critères d'imposition de l'année N-1 mais aussi de prendre en compte la situation actuelle pour toutes les demandes. On se réserve la possibilité de juger au cas par cas.

Les principes avaient déjà été adoptés, il s'agit ici de reprendre l'ensemble des critères et les barèmes sont plus affinés avec davantage de tranches.

Le CA adopte à l'unanimité les critères d'attribution proposés des fonds sociaux.

3. Mise au rebut des manuels scolaires obsolètes.

Suite à la réforme du collège, le collège se trouve être en possession d'une importante quantité de manuels scolaires obsolètes. La demande ici est de sortir ces manuels scolaires de l'inventaire comptable. Le collège se donne jusqu'à la fin de l'année pour la suite à donner (réponse à des associations, des demandes de professeurs, élèves ou mise au rebut (cartonnerie).

Le CA adopte à l'unanimité la sortie de l'inventaire des manuels scolaires obsolètes.

4. Convention du prêt du self.

L'année précédente, le CA a validé la possibilité de prêter le self à titre gracieux pour l'APE et les personnels et à un coût à évaluer pour les autres cas. Nous avons ici 3 demandes : vendredi 30 septembre pour l'Association des parents d'élèves à l'occasion de la rencontre franco-allemande entre les correspondants, le 22 octobre pour Mme Gattepaille et le 26 novembre pour Mr Plumer.

Le CA adopte à l'unanimité le prêt du self à titre gracieux pour ces 3 demandes.

5. Tarif de restauration.

La proposition dépend de la validation par le conseil départemental de jeudi/vendredi 29/30 septembre. Les préconisations sont lorsque le tarif est inférieur à 2,94 euros, l'augmentation soit de 3% maximum. Ici il est proposé une augmentation de 1,80% soit un montant de 2,90 euros. Mme Mestries, représentante du conseil départemental indique que comme le collège suit les préconisations, cela ne devrait pas poser de problèmes.

Le CA adopte à l'unanimité les nouveaux tarifs de restauration.

6. Taux de participation aux charges communes.

Ce que verse la restauration au budget de l'établissement pour les charges non quantifiables (fluides). Proposition de conserver le taux existant de 16.50%.

Le CA adopte à l'unanimité le maintien de ce taux de participation.

7. Tarifs divers.

Un certain nombre de tarifs sont proposés pour les dégradations ou les bris de matériels appartenant au collège. Il est à noter l'ajout d'un forfait de 10 euros par heure concernant l'intervention de l'agent de maintenance.

Petites précisions de Mme Verdalle : Un budget de 5 000 euros est consacré aux casiers. La cible est qu'à terme tous les élèves aient des casiers en individuel. Aujourd'hui : les sixièmes et les cinquièmes ont tous un casier en individuel, les quatrièmes et les troisièmes ont tous des casiers doubles (pour 2).

Question de Mr Llavori : nous avons déjà validé les tarifs lors d'un CA précédent. Qu'est-ce qui change ? Il s'agit de regrouper tous les tarifs sur un même document.

A noter, la présence d'une petite vitrine à l'entrée pour montrer certains objets trouvés.

Le CA adopte à l'unanimité ces tarifs divers.

Affaires pédagogiques.

1. Echange France-Allemagne 2016-2017

Le budget prévisionnel est de 6 883,80 euros. Soit, après prise en compte des subventions (Conseil général : 2 200 euros, Collège 690 euros, pas de subvention OFAJ car seulement un an sur deux), une participation des familles de 330 euros par élève. (payable en trois fois : fin septembre, fin octobre et avril 2017).

Il est à noter que les professeurs de langue vivante vont lancer des initiatives de vente de brioches ou de chocolats à la fin de chaque période afin de récolter des fonds et donc réduire la participation des familles pour les séjours linguistiques prévus.

Le CA adopte à l'unanimité ce budget et autorise le chef de l'établissement à signer les différentes commandes concernant ce projet.

2. Convention dispositif Relais

Comme chaque année, le collège souscrit à ce dispositif proposé par le collège « Les Chalais » qui peut permettre d'accueillir des élèves en décrochage scolaire entre chaque période scolaire.

Le CA adopte à l'unanimité la souscription de 100 euros pour la convention.

3. Recrutement CUI.

Le collège a aujourd'hui 2 CUI mais qui ne sont pas à temps plein pour accompagner 2 élèves MDPH. Ce qui signifie que si un autre élève se présente, ce ne sera pas assez.

Le CA adopte à l'unanimité l'autorisation du chef d'établissement de se rapprocher de pole emploi et du Lycée Mendès-France pour recruter un CUI supplémentaire si le besoin est.

4. Questions diverses

- Mr JM Heugebaert : **Question concernant le souci des transports scolaires en fin d'année** : doit-on s'attendre encore cette année à ce que le conseil départemental nous informe en dernière minute de la suppression après le DNB. D'autre part, nous avons été confrontés à devoir payer la demi-pension car aucune remise gracieuse ne pouvait être consentie sans l'accord du conseil d'administration, une clause pourrait-elle être ajoutée ?
 - Mme Mestries (conseil départemental). La décision n'est pas encore arrêtée mais elle sera prise bien plus tôt que l'année dernière, à savoir durant certainement durant le premier trimestre 2017.
 - Mr Plumer : ceci est d'autant plus criant que les dates du DNB sont avancées au 21 Juin alors que la fin de l'année scolaire est prévue le 06 Juillet soient plus de 15 jours.
 - Mme Verdalle : Nous allons proposer au prochain CA un point concernant le règlement des cantines en fonction des présences effectives durant cette période.

- Mr JM Heugebaert : **Question concernant les difficultés pour comprendre les différentes notations** en cours : notes, ceintures, couleurs. Est-ce que l'on peut avoir des éclaircissements ?
 - Mme Verdalle : En sixième pas de changement, les évaluations sont faites par compétences en couleur, seules les couleurs changent : Rouge, Orange, Vert, Expert afin que elle soit accessible au fil du temps sur l'environnement numérique Pronote. L'application Sacoche, utilisée jusqu'alors ne le permettait pas et les bulletins étaient distribués uniquement en fin de trimestre pour le bilan.
 - Pour les autres niveaux, le nouveau socle commun de compétences doit être validé sans notes (5 domaines) à la fin du cycle 4. Aussi les professeurs pourront d'ors et déjà évalués au fil de l'eau par un niveau exprimé en couleur (comme pour les 6èmes : Rouge Orange, Vert, Expert , dans la continuité de la 6^{ème} ou avec des notes .

A la fin de chaque période trimestrielle, tous les professeurs statueront sur un niveau d'acquisition pour les différents items des domaines de compétences qu'ils apprécieront afin d'expliquer à l'élève les attendus et les progrès. En conséquence, les bulletins se composeront d'un bulletin de compétences avec les appréciations et les couleurs auquel sera joint un relevé des notes du trimestre.

Mr LLavori : les deux évaluations ne sont pas incompatibles. Ce n'est pas en opposition. L'important est que le professeur soit clair avec ses évaluations et ses appréciations.

- Mr JM Heugebaert : nous avons eu quelques remarques sur les **présentations aux parents le soir** il faudrait les proposer à 18h00 pour faciliter leur accès à tous les parents, attention à la communication (cinquièmes) et éviter de faire 2 réunions en même temps car il y a des parents qui ont des enfants des 2 cotés.
 - Mme Verdalle : effectivement, il y a eu une erreur de communication pour les cinquièmes sur Pronote, les parents de quatrièmes étaient cochés au lieu de ceux de cinquièmes. Quand nous avons vu le peu de monde à cette réunion, j'ai demandé à Mr Briand d'envoyer un SMS mais c'était un peu tard. Nous rappelons que ces **dates étaient communiquées par notre bulletin de rentrée** afin que chaque parent s'organise. Evidemment, c'est à affiner mais nous considérons que ces réunions parents Réunion de direction/ professeurs principaux fonctionnent bien, il y a eu beaucoup de parents présents. Exemple pour les 6ème : au moins 20 élèves par classe. (mieux que le samedi). Mme Verdalle ajoute que la journée d'intégration pour les 6ème s'est très bien passée et qu'un film a été montré à la réunion des familles de 6^{ème} (Flashmob)
- Mr JM Heugebaert : Nous avons eu beaucoup de retours négatifs sur des cas de **pauses méridiennes de 30 minutes** pour un certain nombre de classes : où 1 à 2 jours sont concernés ce qui est beaucoup. Il semble qu'un décret définit une pause méridienne de 1h30 (décret du 3 août dernier). Cependant sur cette pause il y a des activités et du latin et un temps raccourci pour se restaurer.

- Mme Verdalle explique qu'elle a bien conscience de cela. La pause méridienne avait été objet de polémique avec le conseil d'état qui a annulé le décret n° 2015-544 du 19 mai 2015 sur lequel en concertation les équipes s'étaient positionnées et avaient voté une DGH et une organisation pédagogique dont les ateliers en fin de journée.

(Le Conseil d'Etat a finalement rejeté deux points précis de la réforme. Le premier concerne la durée de la journée de classe en sixième fixée à 6 heures maximum ponctuée d'une pause méridienne d'une heure trente. Or la loi prévoit que les modalités d'organisation des collèges sont fixées par décret pris après avis du Conseil d'Etat ce qui n'avait pas été le cas. Ces deux points sont donc annulés. °)

Enfin le décret est passé pendant l'été (le 3 août)

- Les négociations avec les transports scolaires avaient été menées, les ateliers décidés pour accompagner les élèves transportés ou en difficultés tout au long de l'année et sur 3 jours. Aussi il n'est nullement possible d'échanger ces cours pendant la pause méridienne avec les ateliers facultatifs et mettre les cours le soir et les ateliers le midi, cela n'aurait pas le même sens pédagogique. Par ailleurs nous faisons appel à de jeunes étudiants qui ne pourraient pas venir le midi.
- Enfin Mme Verdalle un certain nombre de contraintes ont rendu plus difficile la réalisation des emplois du temps :
 1. Certaines équipes interviennent sur les mêmes niveaux ce qui ne permet pas de mobilité.
 2. Le choix pédagogique du collège est d'avoir doté de
 - 2 heures de latin au lieu d'un pour les cinquièmes
 - de favoriser les groupes pour les langues vivantes (anglais et espagnol) pour les préparer à l'oral dans le cadre de l'EPI « ville étrangère : ville de contraste »

- De favoriser les groupes de sciences pour les 6èmes
- De favoriser les groupes en lettres, mathématiques et langues en 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}, en multipliant les alignements de classes et de professeurs et limitant les possibilités de solutions.
-
- Aussi le nombre de cours est plus important et il faut les placer dans 28 heures de cours par semaine.
- Nous avons essayé d'arranger les choses pour quelques classes et les pauses méridiennes pour les classes impactées ne concernent pas l'année scolaire dans son intégralité (9 semaines ou 18 semaines une semaine sur deux ou un semestre). Il a été demandé aux professeurs de faire sortir les élèves plus tôt dans ce cas, et à la vie scolaire de les mettre prioritaire au passage au self. Du fait d'un changement des horaires (deux vrais services), nous constatons une meilleure fluidité au self (60 plateaux à la minute). Les élèves ont le temps de manger mais la pause reste courte.
- Les activités facultatives (chorale, AS,) ne sont pas concernés par la pause méridienne ou plus exactement font partie de la pause méridienne, et les élèves peuvent s'ouvrir à des activités culturelles et artistiques sur ce temps

Bilan : cette année nous expérimentons un certain nombre de choix pédagogique et scolaire et nous ferons le bilan lors des conseils pédagogiques. Si le bilan est négatif, nous aviserons pour d'autres choix.

Le conseil d'administration est levé à 20 h 15 .